

## Motion de la CTRA Est sur la baisse des moyens financiers du ministère de la Culture en 2022 dévolus à l'archéologie programmée

Les membres de la CTRA Est souhaitent formuler ici leurs inquiétudes quant à la pérennité de certaines missions relevant de l'archéologie. Ils s'associent en ce sens à la motion de la CTRA Sud-Ouest du 28 janvier 2022 concernant la baisse des budgets alloués aux recherches archéologiques programmées<sup>1</sup> pour l'année 2022. La part consacrée à l'archéologie programmée s'inscrit dans une enveloppe globale évaluée à environ 19 millions d'euros<sup>2</sup> (environ 0.4 % du budget global du Ministère de la Culture). Parmi les différents domaines financés, celui des centres de conservation et d'étude (CCE : 4 millions)<sup>3</sup>, qui répond à des missions fondamentales pour l'archéologie nationale, prend une part de plus en plus importante, conduisant par effet de vases communicants à restreindre fortement les capacités de financement de l'archéologie programmée, dans des proportions variables selon les régions. À ce jour, les enveloppes budgétaires allouées à chacune des régions pour l'archéologie programmée ne nous sont pas encore connues, car en cours d'arbitrage mais la part financière pouvant y être consacrée, est en moyenne réduite de 25 % et potentiellement plus pour certaines d'entre elles. Cette situation extrêmement inquiétante ne peut que conduire à une précarisation générale des missions et métiers de l'archéologie. Les missions de l'archéologie programmée concernent tout autant les opérations de fouilles que les programmes de prospections (thématiques ou inventaires), les programmes collectifs de recherche (PCR), les aides à publication et à édition, les chantiers de collections, que celles dédiées à l'organisation de colloques. Quelles que soient les demandes de moyens qui seront impactées par cette baisse budgétaire, ce sont tous des maillons structurants de l'archéologie programmée. Si la répartition des budgets du Ministère de la Culture, une fois notifiés, relève, au niveau régional, de la décision des DRAC et des SRA, chargés de mettre en œuvre la politique de l'État en matière d'archéologie et de facto de coordonner l'archéologie programmée<sup>4</sup>, ces derniers seront confrontés à des choix difficiles. Alors que l'on constate à l'échelle nationale une augmentation générale du nombre des opérations et des programmes de recherche archéologique, la seule qualité scientifique des projets et des équipes impliquées ne pourra plus suffire à garantir l'obtention d'un financement suffisant pour mener à bien des programmes, opérations ou manifestations archéologiques de qualité.

Considérant plus spécifiquement le périmètre de la CTRA Est (Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est), on précisera que pour l'année 2022, la région Bourgogne-Franche-Comté connaît une baisse d'environ 15% de ses dotations, tandis que la région Grand Est a connu à contrario une augmentation de 25%, mais qui fait suite à une baisse identique des budgets entre 2020 et 2021. Cette augmentation pour l'année 2022 ne vient donc que compenser une perte initiale de budget. Quelle que soit la politique de soutien qui sera mise en œuvre par les SRA en matière d'archéologie programmée, celle-ci se heurtera à des choix particulièrement difficiles : à qualité et pertinence scientifiques égales quels types de projets soutenir ? Les fouilles plutôt que les aides à publication ou les colloques ou inversement ? Dans ce contexte, les nouveaux projets - plus que nécessaires au renouvellement des connaissances - auront-ils encore une chance d'être financés ? Et même dans le cas d'une répartition équilibrée des moyens désormais réduits sur les différentes demandes jugées scientifiquement pertinentes, ces derniers seront insuffisants et nécessiteront de la part des porteurs et porteuses des projets de recherche, plus encore qu'aujourd'hui, d'autres sources de financements pour pouvoir disposer des moyens nécessaires à la conduite de leur opération/programme. Le caractère chronophage de ce type de quête budgétaire, au résultat incertain, ne peut être qu'un facteur fort de démotivation des nouvelles générations d'archéologues. Les conséquences sur la formation des jeunes archéologues (ex. : fragilisation des chantiers-écoles), la recherche interinstitutionnelle et interdisciplinaire, autant que sur la diffusion des savoirs auprès de la société civile sont aussi nombreuses (voir motion CTRA Sud-Ouest). Des baisses budgétaires déstabiliseraient indirectement par ailleurs des TPE et des travailleurs indépendants de plus en plus nombreux et dont l'activité est très liée à l'archéologie programmée. **Pour toutes ces raisons, nous demandons que soient rétablis les budgets concernés à une hauteur a minima égale de ce qu'ils étaient l'année dernière.**

<sup>1</sup> Les crédits de l'archéologie programmée et ceux de l'archéologie préventive relèvent de l'action 9 du budget opérationnel de programme (BOP) 175 « patrimoine » du Ministère de la Culture, BOP regroupant par ailleurs aussi ceux des musées, des monuments historiques, de la protection du patrimoine et de l'architecture et des archives.

<sup>2</sup> Voir « Budget général. Mission ministérielle. Projets annuels de performances. Annexe au projet de loi des finances pour 2022 », Patrimoines. Programme n° 175. Présentation stratégique, p. 56.

<sup>3</sup> [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion-cedu/115b4597-ti\\_rapport-avis#\\_Toc256000013](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion-cedu/115b4597-ti_rapport-avis#_Toc256000013)

<sup>4</sup> En concertation avec la Commission territoriale de la recherche archéologique.

Les experts de la CTRA Est, Séance du 08 au 10 février 2022

Stéphane AUGRY, chargé de recherches et d'opérations à l'INRAP, UMR 6566 CreAAH ;

Loïc BUFFAT, gérant et responsable scientifique de la société Mosaïques Archéologie, UMR 5140 de Montpellier

Sylvie CROGIEZ, professeur d'histoire et d'archéologie romaines à l'Université de Tours, laboratoire CeTHiS (Centre Tourangeau d'Histoire et d'études des Sources – UR 6298)

Nejma GOUTAS, chargée de recherches au CNRS, UMR 8068 TEMPS

Jacky KOCH, attaché de conservation à Archéologie Alsace, UMR 7044 de Strasbourg ;

Jean-Marie LARUAZ, attaché de conservation au service de l'archéologie du département de l'Indre-et-Loire ;

Damien MARTINEZ, maître de Conférences en archéologie médiévale à l'université Lyon 2 Lumière, Ciham (Histoire, Archéologie et Littératures des mondes chrétiens et musulmans médiévaux) / UMR 5648

Rebecca PEAKE, ingénieure à l'INRAP Centre-Ile de France, UMR 6298 ArTeHIS ;

Stéfan TZORTZIS, ingénieur d'études au service régional de l'archéologie de Provence-Alpes-Côte d'Azur, UMR 7268 ADES, anthropologie bio culturelle, Droit, Éthique, Santé, Marseille ;

Samuel van WILLIGEN, responsable d'opération à In Situ Archéologie (Suisse), UMR 7269 Lampea d'Aix-en-Provence.